

N/REF : 7/11/2024 13H32 C:000053 I:01339
V/REF : AC/C05021
V/Email reçu le Jeudi 07/11/2024 a 13H32

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PRS
IMMEUBLE : RES.LA PEROUSE -PRS
28/30/32, RUE NOEL BLAYAU
RESIDENCE LA PEROUSE
35000 RENNES

Rennes, le 24 Juillet 2025

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 28 BLAYAU - MME GAUTIER 02 99 67 23 80
LOGEMENT N° 020444, PORTE N°0444, 1° ÉTAGE, TYPE 3

0665392858
MOTIF : AURÉOLE PLACARD ENTRÉE
FAIRE RECHERCHE DE FUITE

Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 13/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU LOGEMENT 444
CONSTAT: AURÉOLE DANS LE PLACARD DE L'ENTRÉE ET DANS L'ENTRÉE
CONTRÔLE DE LA ZONE AU TESTEUR D'HUMIDITÉ
CONSTAT: ZONE SATURÉE EN HUMIDITÉ
HUMIDITÉ ÉGALEMENT DÉTECTÉE AU NIVEAU DU COMPTEUR ÉLECTRIQUE
TENTATIVE D'ACCES AU LOGEMENT 448
LOCATAIRE ABSENT
AVIS DE PASSAGE LAISSÉ
LE COMPTEUR SEMBLE BOUGÉ LÉGEREMENT
PRÉVOIR RECHERCHE DE FUITE DANS LOGEMENT 448
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 24/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MALGRES LA PRISE DE RDV, LOCATAIRE ABSENT
MISE EN PLACE D'UN AVIS DE PASSAGE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 03/02

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU LOGEMENT 444

CONSTAT : LE MUR DU COMPTEUR ÉLECTRIQUE N'EST PLUS HUMIDE. HUMIDITÉ
TOUJOURS PRÉSENTE AU PLAFOND DANS LE PLACARD ET L'ENTRÉE
TENTATIVE DE CONTROLE DU LOGEMENT 448 : LOCATAIRE ABSENTE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 11/02

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

RECHERCHE DE FUITE

CONTROLE LOGEMENT 448

CONSTAT : FUITE REPÉRÉE SUR RADIATEUR DE LA CUISINE QUI EST PERCÉ ET
COULE PAR LA GAINÉ

REMARQUE : IL MANQUE ÉGALEMENT DEUX TÊTES THERMOSTATIQUES

PRISE DE RÉFÉRENCES

NETTOYAGE CHANTIER

--

INTERVENTION DU 11/07

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONSTAT: RADIATEUR CUISINE DÉJÀ REMPLACÉ

FOURNITURE ET POSE DE 2 TÊTES THERMOSTATIQUE

CONSTAT: 2 AUTRES TÊTES THERMOSTATIQUE SERONT À REMPLACER (SALON ET
CHAMBRE)

CONTRÔLE

FIN DE CHANTIER ET REPLI MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 16/07/25 à 15H33 mlefeuvre@aiguillon.com

0407: MSG REP RADIATEUR DISPO

--

MG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 14/02/25 À 09H55 MME M LEFEUVRE

PRÉVOIR REMPLACEMENT DU RADIATEUR DANS LE LOGEMENT 448

PRÉVOIR POSE DE DEUX TÊTES THERMOSTATIQUES

DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

AT LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 05/02/25 À 11H51 MME M LEFEUVRE

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 14/01/25 À 09H02 MME M LEFEUVRE

1401: SUITE INTERVENTION DU 13/01, MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LES
COORDONNÉES DU LOGEMENT 448 AFIN DE POURSUIVRE LA RECHERCHE DE FUITE,
DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

0811: APPEL SANS POSSIBILITÉ LAISSER MESSAGE

NR LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 16/07/25 À 15:30 MME M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP001-Déplacement le 24/01	2	27,36	27,36
1,00	AMI001-+value interv.prés.amiante (ss4)	2	98,49	98,49
1,00	PBS006-Recherche Fuite EF-EC-chauf.03/02	3	158,68	158,68
2,00	PBS126-F.P rob.radiateur therm.doub.régl	5	49,24	98,48
TOTAL H.T.				383,01
T.V.A. a 10,00%				38,30
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>421,31</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.